



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement 937-26 modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'agrandir la zone I-11 et modifier les usages dans les zones C-22 et C-24 (secteur parc industriel no 2)

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 937-26 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'agrandir la zone I-11 et modifier les usages dans les zones C-22 et C-24 (secteur parc industriel no 2).

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le premier projet de Règlement 937-26 mentionné ci-dessus.

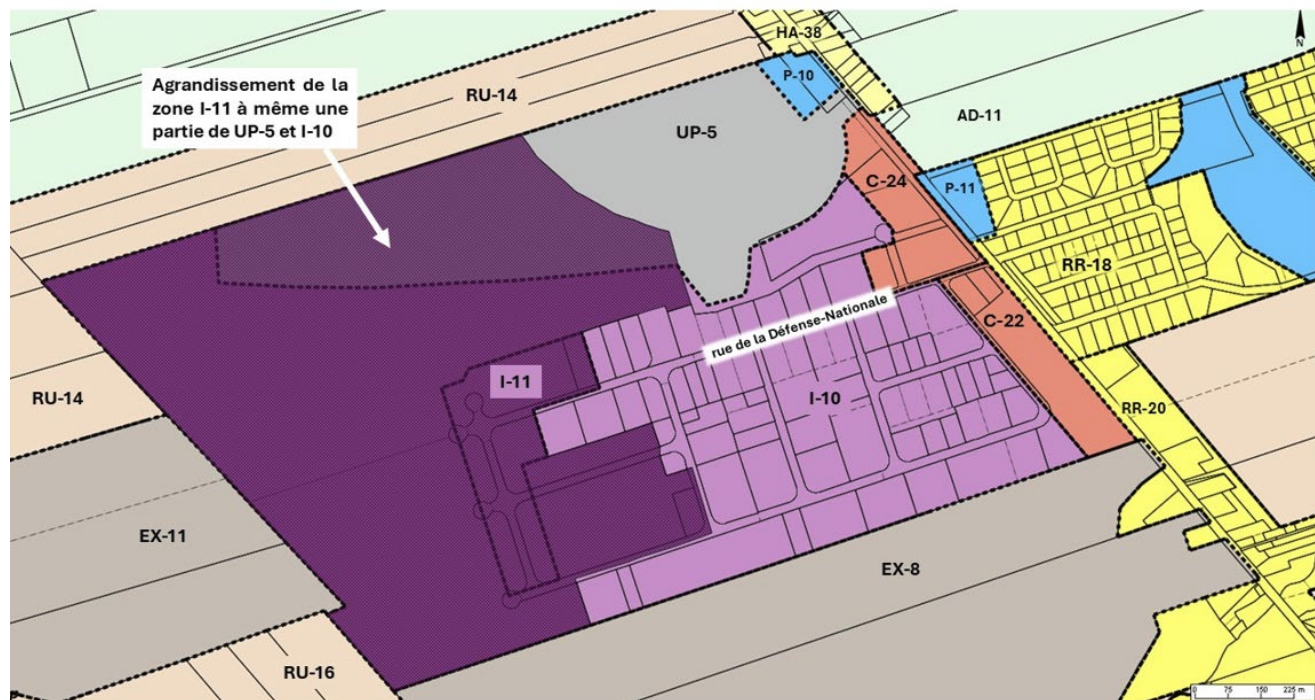
Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone industrielle I-11 à même une partie de la zone industrielle I-10 et une partie de la zone d'utilité publique UP-5.

Ce projet de règlement a également pour objet de modifier les usages autorisés à l'intérieur des zones commerciales C-22 et C-24 afin d'y autoriser les usages « *Bureau et service professionnel* », « *Service divers* », « *Atelier de réparation* » et « *Centre de jardinage et d'aménagement paysager* » et d'y retirer l'usage « *Entreposage* ».

Les zones concernées par ce projet de règlement sont les zones I-10 et UP-5 pour l'agrandissement de la zone I-11 ainsi que les zones C-22 et C-24 pour la modification aux usages autorisés.

Ces zones sont situées dans le secteur du parc industriel no 2 (Grand Rang), lesquelles sont illustrées aux croquis qui apparaissent ci-après :

Croquis avant modification :



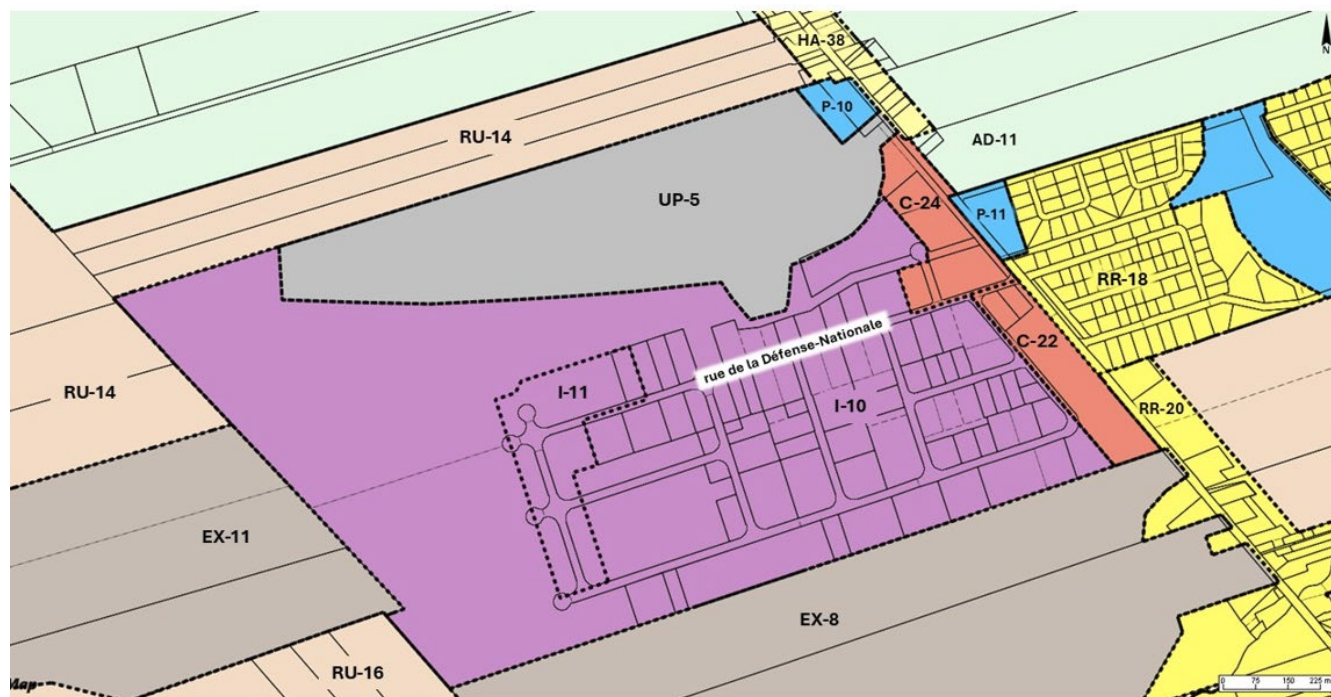
Zones concernées par l'agrandissement de la zone I-11 : I-10 et UP-5

Zones contiguës : I-11, RU-16, EX-11, RU-14, P-10, HA-38, C-24, C-22 et EX-8

Zones concernées par la modification aux usages autorisés : C-22 et C-24

Zones contiguës : I-10, UP-5, HA-38, AD-11, P-11, RR-18, RR-20 et EX-8

Croquis après modification :



Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 14 septembre 2026**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le contenu de ce projet de règlement sera expliqué, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public (section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics>) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 13 août 2026.

La greffière,

Vicky Morasse